

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00013

Numéro SIREN : 434 113 734

Nom ou dénomination : ARCHI+TECH

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt 701

Greffe du tribunal de commerce de BESANÇON



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/701

Déposant :

Nom/dénomination : ARCHI+TECH

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 434 113 734

N° gestion : 2001 B 00013

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES
DOCUMENTS COMPTABLES

ne morale désignée ci-après :

TECH

des Ecoles des Tilleroyes, 25000 BESANCON

13 734

présentant légal :
FERRINI, président

nts comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes
lée générale,

à :

ORCOM BESANCON
12/14 rue Charles Nodier
25 000 BESANCON
N° SIREN 722 821 535

des documents mentionnés aux articles L.232-21 et L.232-23 du code de
effe du Tribunal de commerce de mon ressort.

Fait à Besançon, le 20.../..12.../..2019

Serge FERRINI



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
at				
drts & val.similaires	9 924,00	9 313,71	610,29	1 778,63
ons incorporelles				
ntillage industriels	22 911,76	18 483,46	4 428,30	1 467,16
	32 835,76	27 797,17	5 038,59	3 245,79
ionnements (vices)				
commandes				
	531 736,77		531 736,77	290 208,24
	110 944,32		110 944,32	61 917,12
	100,32		100,32	
	71 100,33		71 100,33	51 554,28
	2 062,99		2 062,99	976,70
	715 944,73		715 944,73	404 656,34
tions				
	748 780,49	27 797,17	720 983,32	407 902,13



Bilan passif

	30/06/2019	30/06/2018
	2 120,00	2 120,00
	212,00	
	38 313,28	
bénéfice ou perte)	21 860,17	38 525,28
	62 505,45	40 645,28
patifs		
RES		
ET CHARGES		
ISQUES ET CHARGES		
ements de crédit (2)		380,40
s (3)		
andes en cours		
és	427 695,70	190 403,61
	230 753,47	174 743,29
s rattachés	28,70	1 729,55
	658 477,87	367 256,85
	720 983,32	407 902,13
créditeurs de banque	658 477,87	367 256,85
		380,40
omptes reçus sur commandes en cours		













Règles générales

s, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

nt partie intégrante des comptes annuels.

és le 01/08/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ce au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes
n 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement

été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux

mptables d'un exercice à l'autre,

rales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

s et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre
ion pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à
e.

nt constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables,
bais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables
ace et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires
liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas
l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus
n place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés

iation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

ements et aménagements divers : 10 ans



e par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

e clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence
ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

eur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est

Frais d'émission des emprunts

ts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

nnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

lation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité
à l'exercice pour un montant de 10 152 Euro a été porté au crédit du compte 649 -

é à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

CE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre
CE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de

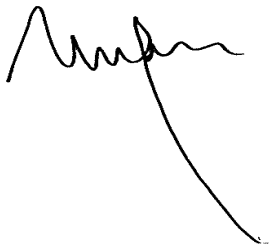
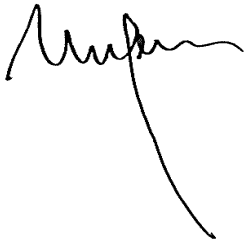


Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
ement				
corporelles	9 924,00			9 924,00
	9 924,00			9 924,00
et				
outillage				
	5 467,92			5 467,92
mobilier	13 588,20	3 855,64		17 443,84
s				
	19 056,12	3 855,64		22 911,76
cières				
	28 980,12	3 855,64		32 835,76



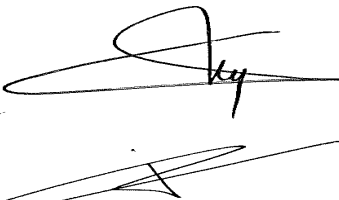
 





Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
ement				
corporelles	8 145,37	1 168,34		9 313,71
	8 145,37	1 168,34		9 313,71
et				
outillage				
	5 078,71	119,84		5 198,55
mobilier	12 510,25	774,66		13 284,91
	17 588,96	894,50		18 483,46
	25 734,33	2 062,84		27 797,17

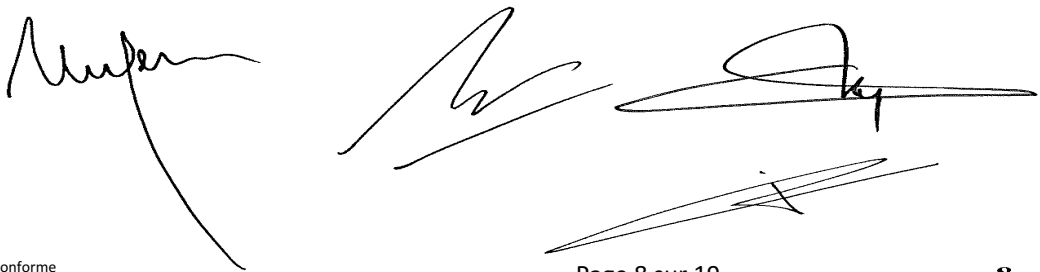






Tableau des dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
ses :				

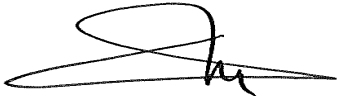
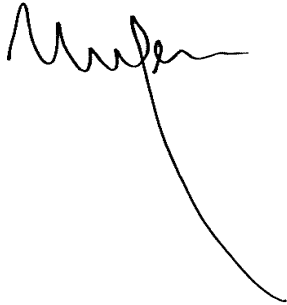
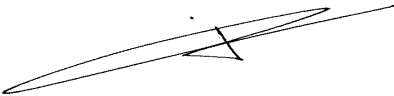
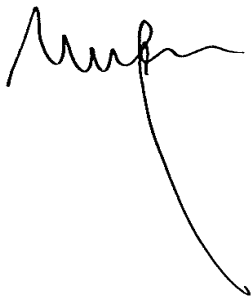




Tableau des provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
ses :				







[illegible]

Page 11 sur 19

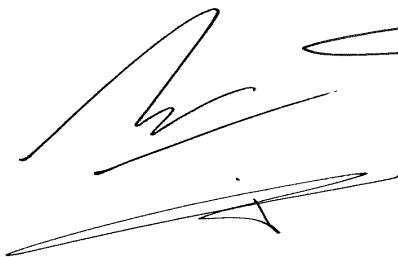


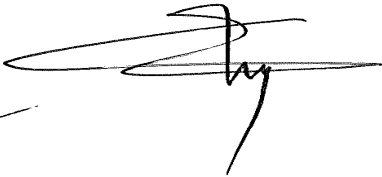
[Signature]

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
	531 736,77	531 736,77	
	110 944,32	110 944,32	
	2 062,99	2 062,99	
	644 744,08	644 744,08	











Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
	427 695,70	427 695,70		
	230 753,47	230 753,47		
	28,70	28,70		
	658 477,87	658 477,87		









Charges à payer

	Montant
	15 446,39
	44 736,22
	1 285,00
	22 401,03
	83 868,64

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

Produits à recevoir

	Montant

[Signature]

[Signature]

[Signature]



[Signature]

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
	2 062,99		
	2 062,99		





Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels

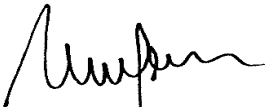
[Handwritten signatures]



[Handwritten signature]

Charges et produits exceptionnels

	30/06/2019	30/06/2018
de gestion		
en capital		
charge		
s de gestion	4 288,78	
s en capital		
sements et provisions		
	4 288,78	
	-4 288,78	









Archi + TECH
Société par actions simplifiée
au capital de 2 120 euros
Siège social : 3 Chemin des Ecoles des Tilleroyes
25000 BESANCON
RCS BESANCON 434 113 734

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 DECEMBRE 2019

Adoption d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à
la manière suivante :

21 860,17 euros

compte « autres réserves » dont le solde s'élève ainsi à 60 173,45 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été
faite aux derniers exercices.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2019

Adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
M. Serge FERRINI

